

Objet : Réponse partielle de la Ville de Lévis en suivi à la demande qui a été formulée par M. Gaston Cadrin, président du Groupe de recherche impliqué au milieu (Giram), à la Commission en date du 15 décembre 2006, concernant la production du document par la Ville.

Question : La Ville de Lévis peut-elle déposer le rapport de l'étude qui a été effectué en septembre 1990 par la firme Daniel Arbour & Associés pour l'ex-Ville de Lévis-Lauzo concernant l'analyse des potentiels industriels du secteur Ville-Guay de même qu'une copie de la pétition qui a été reçue par la Ville de Lévis-Lauzon en 1990 et signée par des résidents du secteur Ville-Guay opposés au zonage portuaire d'une partie du littoral ?

Réponse : Vous trouverez ci-joint copie du rapport remis à la Ville de Lévis-Lauzon en date de septembre 1990 (dossier no. 57740) par Daniel Arbour & Associés et intitulé «Analyses des potentiels industriels du secteur Ville-Guay».

Quant au second document, notre Service des archives et de l'accès à l'information nous indique que, suite aux recherches effectuées en ce sens, celui-ci n'est plus disponible à la Ville, ayant été détruit conformément aux règles du calendrier de conservation de la Ville qui stipule que ce genre de pétition, lorsqu'elle n'est pas déposée formellement lors d'une séance du Conseil municipal, ne doit être conservée que pour une période maximale de cinq ans par la Ville.

Par : Philippe Meurant, LSCF, MBA
Directeur Développement économique

Le 18 décembre 2006